

Document de travail

Conférence sur la politique foncière en Afrique (CLPA-2017)

L'Afrique que nous voulons: Réaliser la transformation socioéconomique à travers un accès inclusif et équitable de la jeunesse à la terre.

14 - 17 novembre 2017 Addis Abeba, Ethiopie

Politiques foncières et stratégies géomatiques

Mohamed Timoulali

Résumé

Le rôle d'un cadastre moderne dans la bonne gouvernance du foncier pour le développement durable et donc dans toute politique foncière a été souligné par plusieurs auteurs.

Ceci est à situer dans le contexte d'un monde globalisé évoluant vers des sociétés et économies du savoir où l'information Géographique joue un très grand rôle (Spatially Enabled Society).

Des agendas internationaux et régionaux ainsi que diverses initiatives en relation avec ces thématiques (SMSI, UNGGIM, LPI, Mouvement Open Data, la révolution de données en Afrique, Agenda 2030 et Agenda 2063...), on déduit les tendances mondiales qui se dessinent à l'horizon. Celles-ci annoncent une possible transformation des systèmes statistiques nationaux pour faire face aux mutations que connaissent les pays, et les besoins qui en découlent en données statistiques notamment foncières:

- Système statistique national intégré
- L'intégration des données statistiques et géospatiales
- Le recours aux mégadonnées
- Les usages des TIC

On en déduit aussi que l'infrastructure Nationale des Données Géographiques (INDG) est une nécessité, pour mettre en place tout système d'information intégré avec une disponibilité de données harmonisées, et l'interopérabilité entre les divers systèmes dédiés.

Ceci est tributaire au niveau des pays, de l'efficacité du système national de statistiques, et de la mise en place de stratégies nationales pour la géomatique.

En effet cette démarche permet de répondre aux préoccupations stratégiques suivantes:

- Exploiter les possibilités technologiques pour le développement à l'aide de politiques et stratégies reliant Statistiques, Foncier, TIC et Géomatique.
- Mise en place d'un cadre légal pour l'ouverture des données
- Mise en Œuvre des possibilités des logiciels libres et ouverts
- Coopération entre toutes les parties prenantes Instituts Nationaux de Statistiques, Agences de Cartographie/Cadastre, utilisateurs de données dans les secteurs public et privé société civile et académie pour la mise en place d'une plateforme d'exploitation et d'échange de données statistiques de qualité.

Le cas du Maroc est présenté en exemple partant des rapports de la cour des comptes sur le domaine privé de l'état et le rapport sur le fond de développement rural et zones de montagnes, les rapports de Conseil Economique Social et Environnemental sur l'Open Data, la cohérence des stratégies sectorielles, les services administratifs, ainsi que les recommandations des assises sur la politique foncière nationale.

Les défis suivants sont abordés :

- La nécessité de traiter le foncier en tant que ressource stratégique
- Absence de données fiables sur le foncier
- Systèmes d'information sur le foncier non interopérables
- Absence d'une vision INDG supportant les services e-Gouvernement

Les conditions institutionnelles et organisationnelles sur la voie d'une meilleure gouvernance foncière sont examinées avec le lancement du processus de la politique foncière nationale.

L'infrastructure technologique conséquente à envisager est ensuite abordée avec une préoccupation territoriale, prenant en considération les impératifs de la régionalisation avancée adoptée ; et les thèmes en relation avec le foncier.

Mohamed Timoulali

GTOPIC sarl, Maroc

mtimoulali@gtopic.net

Tel: 212537264602

Mobile: 212661165545

Introduction

Le gouvernement met en œuvre plusieurs stratégies sectorielles, dans les domaines agricole, pêche, industrie, tourisme, énergie, environnement, urbanisme... qui toutes font face à la problématique de disponibilité du foncier et l'environnement juridique souvent ambigu.

Ceci, car le Maroc a une longue histoire de pluralisme juridique. Les systèmes parallèles cohabitent de droit coutumier et moderne, systèmes d'administration du foncier formels et informel et l'absence d'une politique foncière qui reconnaît la gamme de divers droits et intérêts.

À titre d'exemple l'inadéquation de l'arsenal juridique encadrant les biens des collectivités ethniques reste parmi les contraintes qui entravent la valorisation optimale de cet important patrimoine national.

Les revendications incluent la réparation d'une injustice qui excluait les femmes de la liste des ayants droit et du conseil de tutelle des tribus.

Les obstacles ont trait aussi aux problèmes structurels liés à la nature des structures foncières agricoles, ainsi qu'aux problèmes relatifs à l'impact de l'expansion urbanistique sur les terres agricoles.

Le développement de ce secteur est entravé également par la hausse des prix du foncier dans les zones caractérisées par leur grande attractivité et une demande forte en termes d'investissements, et le coût élevé de connexion des zones.

1- L'absence d'une politique foncière impacte négativement le développement

L'absence d'une politique foncière de l'état est l'un des obstacles à la bonne réalisation des objectifs de développement socio-économiques, en raison de l'absence d'une bonne gouvernance des ressources foncières, indispensables à toutes les stratégies sectorielles.

L'absence de vision stratégique concernant le domaine privé de l'état a ainsi été soulignée par le rapport de 2015 de l'audit entrepris par la Cour des comptes.

L'État limite ainsi son action foncière à "*la cession, l'acquisition, l'affectation et la location en réaction aux besoins instantanés exprimés par les investisseurs*", en l'absence d'une planification stratégique de la mise à disposition de ces ressources.

Le rapport a aussi mis en exergue la difficulté pour l'état de maîtriser son patrimoine foncier, car à peine 53% de ces domaines sont immatriculés auprès de la conservation foncière, tandis que 41% sont en cours d'immatriculation. Les 6% restants ne sont pas du tout immatriculés.

2- Une avancée : des consultations sur la politique foncière de l'état

Comme évolutions, il y a lieu cependant de citer les consultations lancées par le chef du gouvernement, et qui ont abouti aux assises sur la politique foncière de l'état à Skhirat les 8-9 décembre 2015. Les assises ont abouti à l'établissement d'une feuille de route :

- Pour une réforme globale du secteur foncier, avec l'adoption d'une vision englobant les dimensions juridique, institutionnelle, organisationnelle et procédurale. La vision prend en considération les spécificités du secteur et la nature de sa structure complexe, et la nécessaire révision et modernisation de l'arsenal juridique l'encadrant.

- Portant sur l'adoption de mécanismes adéquats pour la rationalisation des interventions de toutes les parties prenantes en vue de garantir l'efficacité de l'intervention aux niveaux national et territorial.

Un autre résultat des assises est la création de la commission ministérielle permanente de la politique foncière auprès du chef de Gouvernement, par décret n° 2-16-263 du 24 mai 2016.

3- Le foncier en tant que ressource stratégique partagée

Le rapport de la cour des comptes cité ci-haut, aborde liaison avec l'absence d'une politique foncière, la nécessité d'une structure dédiée à l'observation et à la connaissance des marchés fonciers.

L'observation foncière a pour objectif de produire des données statistiques ou cartographiques concourant à une connaissance plus au moins précise des territoires. Cette observation a pour but non seulement de faire partager les informations, mais également d'évaluer les décisions passées afin d'anticiper et de préparer celles futures.

Comme illustration des défaillances dans ce domaine, nous faisons référence au rapport 2015 de la Cour des comptes qui a consacré un chapitre au Fonds de Développement Rural et des Zones Montagneuses (FDRZM), et aux des failles organisationnelles de suivi des projets. A ce propos la cour a relevé que le système d'information Géographique (SIG) quoi que disponible, ne couvre pas les principaux domaines d'activité et n'est pas intégré. Il ne favorise pas par conséquent, la circulation fluide de l'information et son partage entre les services centraux et déconcentrés pour une bonne prise de décision.

Il y'a lieu de rappeler à ce propos l'avis du conseil Economique Social et Environnemental (CESE)¹ en ce qui a trait aux politiques transversales de gestion des ressources stratégiques partagées, comme le foncier, et son l'importance dans les politiques publiques et son impact sur les stratégies sectorielles.

4- L'information foncière partie intégrante de la société et économie du savoir

La prise de décision territoriale devient de plus en plus complexe, compte tenu de la multitude de thématique à traiter, de la disparité des sources de données, de la qualité et du volume de données à manipuler (carte 1 et carte 2).

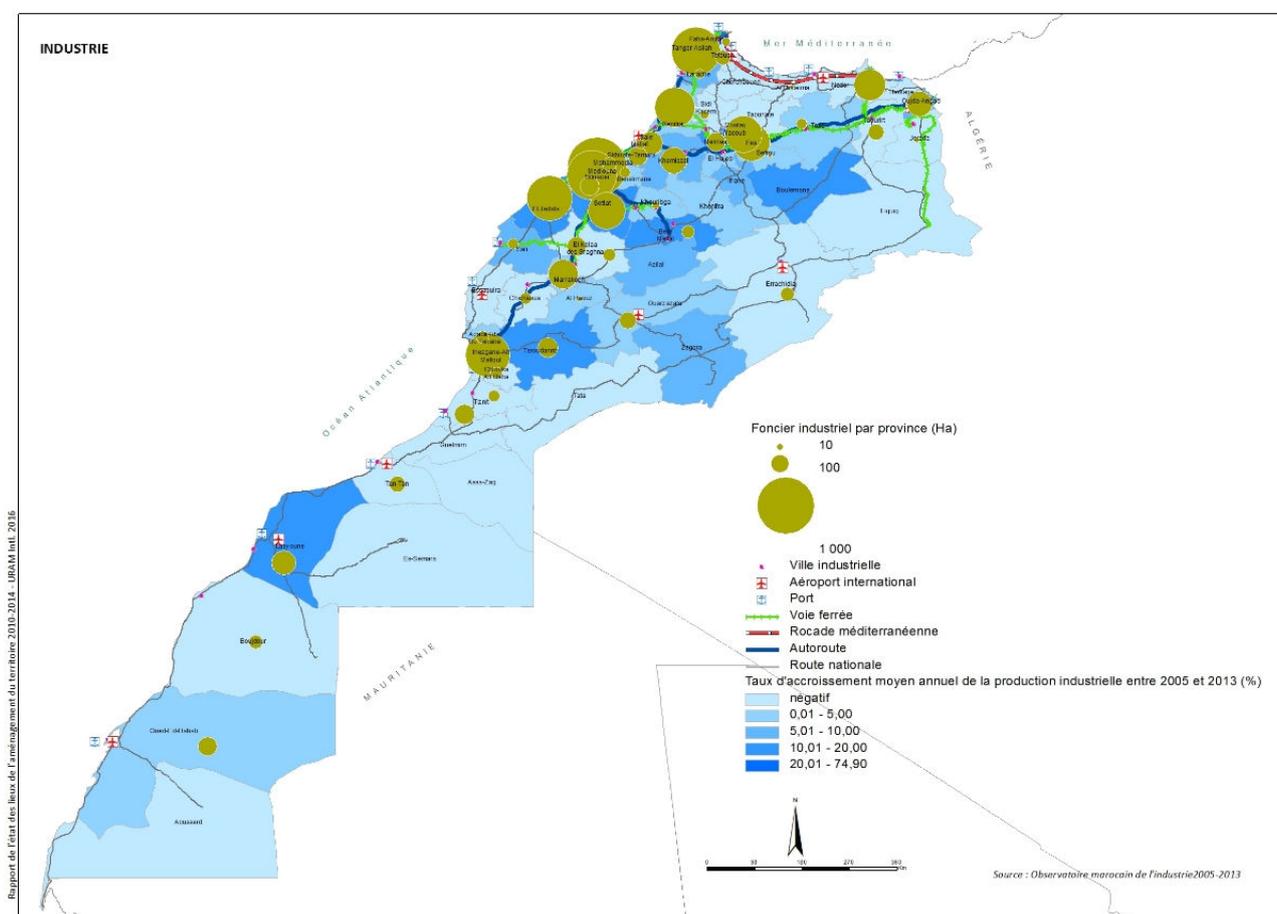
Raison de créations d'observatoires nationaux, et de recours aux technologies pour supporter les décisions sur les politiques et stratégistes, en se basant sur les données statistiques géopsatialisées, provenant des systèmes interopérables et selon un modèle normalisé.

La publication de la FIG : Spatially Enabled Society (SES) traite de l'évolution vers des sociétés et économies du savoir, où l'information Géographique joue un très grand rôle,

¹ http://www.cese.ma/Pages/Auto-saisines/AS_16_2014-Coherence-des-Politiques-Sectorielles-et-ALE.aspx
<http://fr.slideshare.net/NajlaeBenmbarek/rapport-du-cese-sur-la-coherence-des-stratgies-sectorielles-et-des-accords-de-librechange>

La publication traite des piliers pour réaliser la vision SES à savoir :

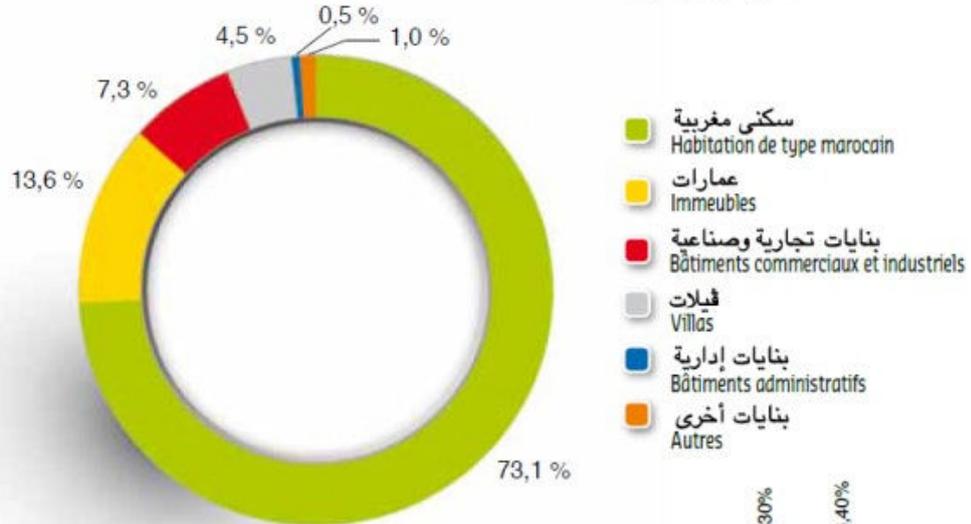
- le cadre légal supportant la structure institutionnelle de partage découverte et accès aux données, le concept l'intégration des données multi sources et interopérabilité, l'infrastructure de positionnement
- le concept d'intégration de données multi sources et interopérabilité
- Une infrastructure de positionnement pour bénéficier des possibilités de précisions disponibles
- Une Infrastructure de données spatiales pour faciliter le partage de données, réduire les duplications et lier les producteurs, fournisseurs, aux utilisateurs sur la base de buts communs
- L'information sur la propriété comme sujet dominant entre le gouvernement, le secteur des affaires, et les citoyens a propos des ressources foncières et l'eau
- Données et information afin de respecter les principes de base pour accroître disponibilité et l'interopérabilité de données librement réutilisables à partir de différents acteurs et secteurs.



Carte 1 : Foncier industriel par régions (Observatoire Marocain de l'Industrie : OMI)

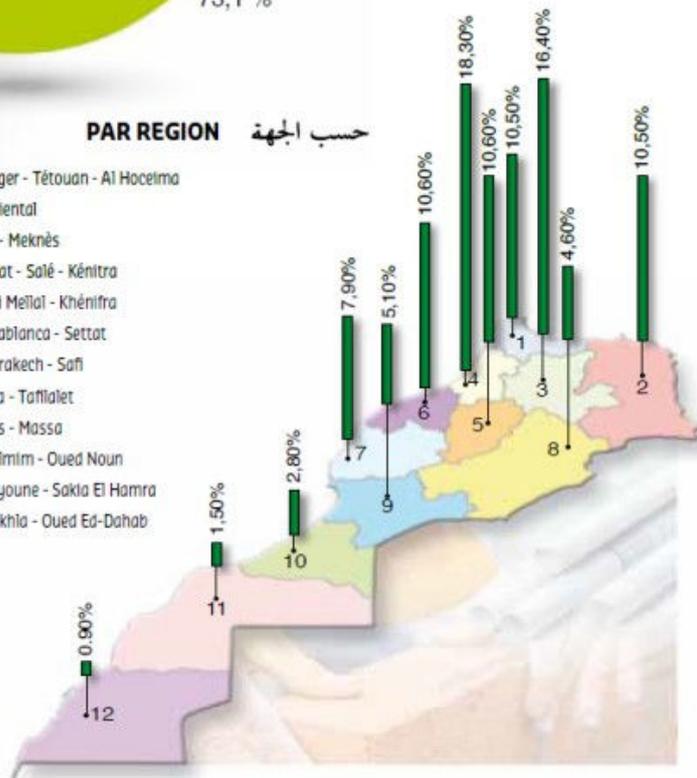
رخص البناء لسنة 2015 AUTORISATIONS DE CONSTRUIRE EN 2015

PAR CATEGORIE DE CONSTRUCTION حسب صنف البناء



PAR REGION حسب الجهة

- 1 - طنجة - تطوان - الحسيمة - Tanger - Tétouan - Al Hoceïma
- 2 - الشرق - L'Oriental
- 3 - فاس - مكناس - Fès - Meknès
- 4 - الرباط - سلا - القنيطرة - Rabat - Salé - Kénitra
- 5 - بني ملال - خنيفرة - Béni Mellal - Khénifra
- 6 - الدار البيضاء - سطات - Casablanca - Settat
- 7 - مراكش - آسفي - Marrakech - Safi
- 8 - درعة - تافيلالت - Drâa - Tafilalet
- 9 - سوس - ماسة - Sous - Massa
- 10 - كلميم - واد نون - Guelmim - Oued Noun
- 11 - العيون - الساquia الحمراء - Laayoune - Sakia El Hamra
- 12 - الداخلة - وادي الذهب - Dakhla - Oued Ed-Dahab



Carte 2 : Autorisations de construire en 2015 (HCP, le Maroc en chiffres 2015)

5- La gouvernance du foncier s'inscrit dans une vision intégrée du développement durable

Des réunions importantes se sont tenues en 2016 en Afrique, et ont abordé la thématique liée à l'agenda des objectifs du développement durable (ODD).

On en déduit les répercussions sur les systèmes de suivi et évaluation des politiques et stratégies publiques à l'échelle nationale, ainsi que les opportunités et défis pour un système d'information efficace d'aide à la décision dans ce contexte.

5.1 La Neuvième Réunion annuelle conjointe du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique². La déclaration ministérielle a souligné que le suivi et l'établissement de rapports les concernant les agendas 2030 et 2063, nécessite une stratégie cohérente et un ensemble intégré d'objectifs, de cibles et d'indicateurs, ainsi qu'une plate-forme harmonisée d'examen et d'établissement de rapports.³

Il a aussi été demandé d'élaborer un ensemble restreint d'indicateurs continentaux qui permette de suivre les avancées des deux programmes, en tenant compte des niveaux de développement des divers pays, afin de faciliter l'analyse comparative des résultats et la comparabilité

5.2 La déclaration du quatrième forum du haut niveau du UNGGIM⁴ a émis un ensemble de recommandations afin que l'intégration des données statistiques et géospatiales servent pleinement le suivi et l'évaluation des politiques publiques dans les cadres des agendas du développement durables sus mentionnés.⁵

- La mise à niveau du cadre légal, institutionnel et technologique dans une approche 'Fit for Purpose', prenant en considération les normes internationales.
- L'intégration des données géospatiales aux données statistiques
- La mobilisation des ressources matérielles et humaines adéquates.

5.3 Conformément à la décision 2015/216 du Conseil économique et social, le rapport du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable. Ce rapport fait le point sur les progrès accomplis par le a été soumis à la Commission de statistique lors de sa Quarante-septième session 8-11 mars 2016, Groupe dans l'élaboration d'un cadre mondial d'indicateurs relatifs aux objectifs et cibles arrêtés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030⁶.

² Neuvième Réunion annuelle conjointe du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique², tenue à Addis-Abeba, 4 et 5 avril 2016, sur le thème : Vers une approche intégrée et cohérente de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation de l'Agenda 2063 et des ODD.

³ http://www.uneca.org/sites/default/files/uploaded-documents/CoM/com2016/e1600586-_ministerial_statement-fr.pdf

⁴ Quatrième forum du haut niveau du GGIM les 20-22 avril 2016 à Addis Abeba sur la bonne gouvernance du foncier pour l'agenda 2030

⁵ http://ggim.un.org/docs/meetings/4th%20HLF/Addis%20Declaration%20Final%2022Apr2016_rev.pdf

⁶ <http://unstats.un.org/unsd/statcom/47th-session/documents/2016-2-IAEG-SDGs-F.pdf>

Ce cadre est proposé alors que les tendances mondiales qui se dessinent à l'horizon, annoncent une possible transformation des systèmes statistiques nationaux pour faire face aux mutations que connaissent les pays, et les besoins qui en découlent en données statistiques.

- Système statistique national intégré⁷
- L'intégration des données statistiques et géospatiales⁸
- Le recours aux mégadonnées (Big Data)⁹
- Les usages des TIC¹⁰

Au moment où plusieurs observatoires thématiques sont mis en place Maroc, la question se pose donc, sur l'opportunité et la faisabilité d'un système d'information intégré pour le suivi et évaluation des politiques et stratégies publiques dans le cadre de l'agenda 2030.

6- Processus participatif et inclusif d'élaborations des stratégies

La première recommandation de la cour des comptes, dans son rapport sur la stratégie Maroc Numérique 2013 incite à formaliser le processus d'élaboration et d'adoption des stratégies numériques et veiller à assurer une mobilisation de toutes les parties prenantes.

Le processus d'élaboration et de réalisation des dites stratégies était un processus endogène, participatif et avec la contribution de toutes les parties prenantes.

Parmi les observations de la cour des comptes au sujet de la stratégie Maroc Numérique 2013 :

- Non prise en compte de ce qui a été fait auparavant
- Processus non participatif
- Manque d'évaluation

La stratégie Maroc Numérique 2020 Présentée mardi 26 juillet devant les membres de l'APEBI (Fédération Marocaine des Technologies de l'Information, des Télécommunications et de l'Offshoring) s'articule autour de trois piliers :

6.1 Accélérer la transformation numérique du Maroc En s'appuyant sur trois volets:

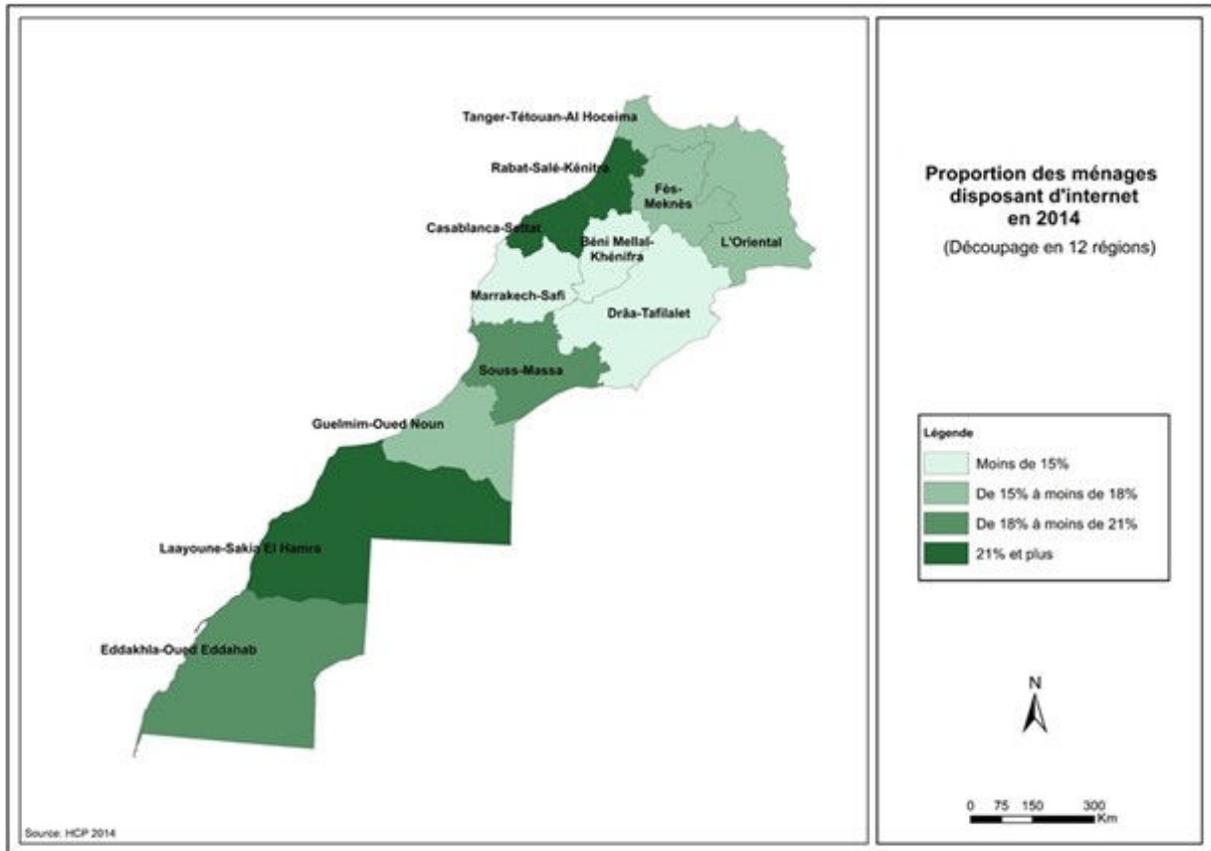
- Le e-Gov, où la migration, l'intégration et l'interopérabilité des principaux systèmes d'information de l'Etat sont, ciblées.
- La résorption de la fracture numérique: avec la transformation de quatre secteurs critiques de l'économie nationale, qui sont la logistique portuaire, la gestion urbaine, la santé et le commerce, ainsi que les PME (Carte 3).

⁷ <http://unstats.un.org/unsd/statcom/47th-session/documents/2016-4-Transformative-agenda-for-official-statistics-F.pdf>

⁸ <http://unstats.un.org/unsd/statcom/47th-session/documents/2016-31-EG-on-integration-of-statistical-and-geospatial-information-F.pdf>

⁹ <http://unstats.un.org/unsd/statcom/47th-session/documents/2016-6-Big-data-for-official-statistics-F.pdf>

¹⁰ <http://unstats.un.org/unsd/statcom/47th-session/documents/2016-13-Partnership-on-measuring-ICT-for-development-F.pdf>



Carte 3 : proportions de ménages disposant d'internet en 2015

6.2 Faire du Maroc un hub numérique régional

Une loi-cadre numérique devra voir le jour autour des droits numériques du citoyen, opposables aux administrations, et préciser les conditions de l'intégration et l'interopérabilité des plateformes de l'Etat, l'open platform...

6.3 Créer une place numérique Maroc disposant de compétences numériques appropriées.

Notons que le conseil de gouvernement réuni le jeudi 28 juillet, a approuvé le projet de loi n° 61-16 porte institution de l'Agence du développement numérique, qui se chargera de la mise en œuvre de la stratégie de l'Etat dans le domaine du développement de l'économie numérique, l'encouragement de la diffusion des outils numériques et de la promotion de leur utilisation auprès de la population.

L'absence d'une Infrastructure nationale des données géospatiales s'impose comme une contrainte majeure à dépasser.

Le besoin d'un système d'information intégré de Suivi et Evaluation de l'agenda 2030 se traduit aussi par le besoin d'Intégrer les Processus de formulation de stratégies nationales des TIC et celui de l'infrastructure Nationale des Données Géographiques (INDG).

C'est un sujet abordé dans la présentation¹¹, où l'importance de l'Infrastructure Nationale des Données Géographiques est traitée, dans le cadre d'une politique nationale de l'information géospatiale, en ligne avec les exigences citées ci-dessus, des cohérences des politiques sectorielles.

A cette occasion on rappelle l'importance de la modernisation du cadastre dans l'administration moderne du foncier en tant que noyau de l'INDG¹², et le rôle de l'Ingénieur Géomètre Topographe (IGT)¹³.

Parmi les études antérieures ayant déjà tracé le contour d'une solution pour l'administration du foncier au Maroc on peut citer¹⁴.

Il s'agit d'une révision totale de tout le système actuel, dans une vision combinant cadastre et immatriculation foncière d'ensemble (IFE), et ce dans un nouvel environnement juridique et technique.

7- Un cadastre moderne est au cœur de la bonne gouvernance du foncier

Le livre publié par ESRI Press Academic¹⁵ souligne le rôle d'un cadastre moderne dans la bonne gouvernance du foncier. Alors que la publication de la FIG : Spatially Enabled Society (SES)¹⁶, montre la part de l'information Géographique dans la société du savoir.

La publication traite des piliers suivants pour réaliser la vision SES à savoir :

¹¹ Les politiques et stratégies nationales des TIC

et Administration du foncier', au 4ème Congrès National de l'ONIGT "Pour un foncier au service du développement" 25-26 novembre 2005 Rabat, Maroc, et aussi récemment dans la communication : 'Les stratégies et plans nationaux de l'information Géospatiale et administration du Territoire', aux Journées de l'Ingénierie Topographique, Semaine du Géomètre 2014, APIT Gabon, LIBREVILLE 27, 28 et 29 Mai 2014

<http://fr.slideshare.net/mtimoulali/landad-gabon-38555757>

¹² <http://esripress.esri.com/display/index.cfm?fuseaction=display&websiteID=165>

¹³ Systèmes d'information géographiques et gestion du territoire, revue Topographie et Foncier, N° 3 juillet 1993

L'impact des SIG sur la profession d'IGT, Revue de l'ANITOP, Septembre 1995

Les systèmes d'aide à la décision spatiale : quel rôle pour l'IGT, Troisièmes journées nationales de topographie, Marrakech, 14-15 mars 1997

¹⁴ http://quebec2007.mrn.gouv.qc.ca/pdf/salle204b/seance7/presentations/serge_kena_cohen.pdf

¹⁵ Land Administration for sustainable development

<http://esripress.esri.com/display/index.cfm?fuseaction=display&websiteID=165>

¹⁶ <http://www.fig.net/pub/figpub/pub58/figpub58.pdf>

- le cadre légal supportant la structure institutionnelle de partage découverte et accès aux données, le concept l'intégration des données multi sources et interopérabilité, l'infrastructure de positionnement
- Le concept d'intégration de données multi sources et interopérabilité
- Une infrastructure de positionnement pour bénéficier des possibilités de précisions disponibles
- Une Infrastructure de données spatiales pour faciliter le partage de données, réduire les duplications et lier les producteurs, fournisseurs, aux utilisateurs sur la base de buts communs
- L'information sur la propriété comme sujet dominant entre le gouvernement, le secteur des affaires, et les citoyens a propos des ressources foncières et l'eau
- Données et information afin de respecter les principes de base pour accroître disponibilité et l'interopérabilité de données librement réutilisables a partir de différents acteurs et secteurs.

Le Cadastre marocain doit devenir, comme c'est le cas dans les grands pays développés au centre de la bonne gouvernance du foncier.

8- Statut juridique des données géographiques et politiques de cession

Les politiques nationales de cession des données géographiques varient d'un pays à un autre, et vont ainsi de point de vue tarification, de la contribution au support des coûts à la gratuité. L'Open Data est aussi entrain de devenir une composante de cet écosystème.

- La propriété des données

La création de donnée géographique rentre dans le cadre de la production intellectuelle et donc assujetti au droit sur la propriété intellectuelle.

C'est ainsi que le droit de la propriété intellectuelle, droit d'auteur s'applique à des données dont la mise en forme doit présenter un caractère d'originalité.

Le droit économique permet par ailleurs de protéger les données en raison de l'investissement substantiel qui a permis de les produire.

C'est ce qui s'applique au Maroc aux données produites par l'ANCFCC.

Dans ce contexte à titre d'exemple, les données produites par l'IGT privé dans le cadre des marchés d'IFE sont propriétés de l'ANCFCC.

Par contre celles produites dans le cadre d'un contrat liant un client à l'IGT, et ensuite déposées au cadastre, devraient être considérées propriété de l'IGT et y avoir par conséquent un libre accès.

8.1 L'accès aux Données cartographiques est régi par divers textes ¹⁷

- Décret du 30 Décembre 1975 relatif à la consultation, à la reproduction et à l'utilisation

¹⁷ https://www.fig.net/pub/morocco/proceedings/TS2/TS2_4_salik_licer.pdf

- Décret du 4 Mai 2000 modifiant celui du 30 décembre 1975, auquel est apportée l'extension de la protection des documents cartographiques contre la duplication et la reproduction illégale des données et cartes numériques produites par l'ANCFCC (L'Agence Nationale de la Conservation Foncière, du Cadastre et de la Cartographie) ,
- Arrêté du 8 juillet 1996, fixant les tarifs de vente et le droit de recherche à acquitter en vue de la consultation sur place des documents et ouvrages techniques publiés ou reproduits par l'ANCFCC
- Arrêté du 31 Octobre 2001 complétant celui du 8 juillet 1996 en incluant les tarifs des produits cartographiques numériques.

L'accès aux données foncières et cadastrales numériques, est quant à lui possible par les services e-cadastre et e-foncier de l'ANCFCC. L'accès est gratuit pour certaines données, et payant pour d'autres¹⁸.

8.2 L'Open Gouvernement a depuis son apparition en 2009, connu un développement remarquable, conférant de nouvelles dimensions à la mise en libre accès des données d'intérêt général, collectées par les administrations centrales ou locales, et dont l'utilisation ne porte atteinte à aucun droit légal ni à aucune obligation de confidentialité.

Dans ce domaine la Constitution de 2011 garanti dans son article 27 « le droit d'accès à l'information détenue par l'administration publique, les institutions élues et les organismes investis d'une mission de service public »¹⁹. L'avis du Conseil Economique social et environnemental (CESE) va dans ce sens²⁰.

Le portail de l'Open Data au Maroc²¹ fournit une image de la situation de données ouvertes de l'administration marocaine.

La licence adoptée pour la réutilisation des données est l'Open Data base licence de l'Open Knowledge Fondation²².

9- Données géographiques et responsabilités légales

On traite à ce niveau de la responsabilité en utilisation des données géographiques aussi bien du côté du producteur que de celui de l'utilisateur en rappelant le cadre légal correspondant au Maroc.

Sont ainsi abordés la protection de la vie privée, la responsabilité en ce qui concerne qualité et la sécurité, les aspects liés à la protection de la propriété intellectuelle ayant été abordés dans un précédent écrit.

¹⁸ http://www.fig.net/pub/fig2011/ppt/ts03j/ts03j_jarid_5450_ppt.pdf

¹⁹ <http://www.le360.ma/fr/politique/open-data-ou-en-est-le-maroc-5955>
http://www.cafrad.org/Workshops/Rabat10-11_06_13/2_Ahmed_LAAMOURI.pdf

²⁰ http://www.cese.ma/Documents/PDF/Avis-AS_14_2013_VF.pdf

²¹ <http://www.data.gov.ma/fr>

²² <http://www.data.gov.ma/fr/la-licence>

9.1 Protection des données à caractère personnelle

Il y'a lieu de se conformer à la loi 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel du 18-02-2009, qui a créé la Commission Nationale de contrôle de la protection des données à caractère personnel (CNDP). Cette commission a été officiellement installée le 31 août 2010²³.

L'un des objectifs de la loi est de renforcer et consolider la protection des droits fondamentaux et des libertés individuelles et collectives.

9.2 Qualité et précision

Les données géographiques sont des éléments rentrant dans la prise de beaucoup de décisions pouvant avoir des implications économiques et sociales importantes.

L'enjeu de la qualité de ces données et leurs précisions est donc à prendre au sérieux, et tenir compte de la possible de dégradation de cette qualité par la fusion de données de sources et qualités variées.

L'information sur la qualité devient un élément fondamental, notamment par l'intermédiaire des métadonnées.²⁴

9.3 Cybersécurité

Les aspects sécurité se posent avec beaucoup d'acuité, compte tenu des usages qui pourraient être faits des données géographiques. Les mesures de cybersécurité qui s'imposent doivent donc faire l'objet de respect scrupuleux, afin d'assurer la sécurité des infrastructures et des systèmes d'information critiques et Garantir la sécurité, l'intégrité et la confidentialité des échanges dématérialisés, conformément à la loi 53-05 relative à l'échange électronique des données juridiques²⁵.

En effet les producteurs et usagers assument les conséquences pénales de la non observation des mesures édictées, conformément à la loi n°07-03 complétant le code pénal en ce qui concerne les infractions relatives aux systèmes de traitement automatisé des données.

Cette loi permet de sanctionner toutes les intrusions non autorisées dans un système de traitement automatisé de données dont celles qui pourraient résulter de la divulgation du login personnel à une tierce personne.

10- Passer des SIG aux IDG dans le cadre d'une stratégie nationale géomatique

Le congrès MOGEO 2017 organisé à l'EHTP les 16-17 mai 2017, a offert l'opportunité d'avoir un des indications sur la recherche en géomatique au Maroc sous forme des chiffres suivants :

²³ <http://www.cndp.ma/>.

²⁴ http://mycoordinates.org/geo-spatial-data-accuracy-and-its-legal-implications/http://www.neogis.ca/fichiers/N%C3%A9ogis_SG_Conf%C3%A9rence_G%C3%A9omatique_2013.pdf

²⁵ http://www.mcinet.gov.ma/EconomieNumerique/TechnologiesInformation/Documents/L53-05_Echange_Electronique_Donn%C3%A9es_Juridiques.pdf

- Nombres de conférences plénières : 10 dont deux ayant trait aux Infrastructure de données Géospaciales (IDG)(20%)²⁶.
- Nombre de communications orales 74 dont trois relatives aux IDG (4%).

Ces chiffres reflètent l'état d'esprit des opérateurs au Maroc, par rapport aux préoccupations ayant conduit à l'évolution vers les IDG à l'échelle internationale, telles que le besoin de d'ouverture / partage de données, interopérabilité des systèmes, et normalisation.

En l'absence d'un cadre favorable jusqu'à, présent pour la mis en place d'une infrastructure nationale d'information Géospaciales (INDG), l'on voit apparaître des projets orientés IDG thématiques ou territoriales.

10.1 Ouverture des données

Les situations de l'Open data dans le domaine de l'information géographique sont variables d'un pays à un autre.

Le cas de l'Europe avec INSPIRE est examiné dans le document²⁷.

Dans les domaines du cadastre et de la géoinformation, on pourrait citer les exemples suivants:

- Espagne : Les usagers ont libre accès gratuitement aux données à l'exception de celles protégées par la loi²⁸.
- Australie : La distribution des données géographiques est promue dans le cadre du Creative Common License²⁹.
- Afrique du Sud : Dans ce pays c'est le modèle de COFUR (Cost of Fulfilling User Request) qui est utilisé pour la mise des données à disposition des usagers et ce, dans le cadre de l'infrastructure nationale des données géographiques³⁰.

La politique Sud africaine englobe aussi bien les données produites par le secteur public que privé³¹. Les retombées économiques de cette politique sont fournies à titre indicatif.

Une politique adéquate de mise à disposition des données géographiques donc est un des piliers de l'infrastructure nationale des données géographiques. Elle ne peut qu'engendrer

²⁶ <https://www.elsevier.com/books/geographic-knowledge-infrastructure/laurini/978-1-78548-243-4>
<https://www.slideshare.net/mtimoulali/the-legal-status-of-the-geospatial-data>

²⁷ http://inspire.ec.europa.eu/events/conferences/inspire_2013/pdfs/27-06-2013_ROOM-3_14.00%20-%2015.30_194-Henning%20Sten%20Hansen_Henning-Sten-Hansen.pdf

²⁸ http://www.epsprojects.eu/index.php?title=The_spanish_cadastre,_an_example_of_open_public_administration

²⁹ <http://opensym.org/wsos2013/proceedings/p0804-fitzgerald.pdf>
http://www.actpla.act.gov.au/__data/assets/pdf_file/0003/6384/Digital_Data_Standards.pdf

³⁰ <http://www.geospatialworldforum.org/2014/presentation/geoss/Derek%20Clarke.pdf>

³¹ [http://www.sasdi.gov.za/Policies\(Sasdi\)/Policy_PricingSpatialDataProductsServices%20final.pdf](http://www.sasdi.gov.za/Policies(Sasdi)/Policy_PricingSpatialDataProductsServices%20final.pdf)

des retombées positives, s'elle répond aux conditions économiques nationales, et prend en considérations les intérêts de toutes les parties prenantes dans ce domaine.

L'examen de quelques sites cartographiques et SIG en ligne d'administration marocaines (Haut Commissariat au Plan : HCP, Direction des études et Prévisions Financières : DEPF/Ministère de l'Economie et finance, Observatoire National du Développement humain : ONDH, permet d'esquisser les efforts déployés pour l'ouverture des données au public³².

10.2 Cartographie thématique/Statistique

Des documents officiels avec des cartes ont été examinés afin d'aborder des considérations en relation avec la cartographie thématique³³. A noter que dans certains cas, des auteurs des dits documents ont pris le soin de publier leurs données cartographiques sous l'intitulé de graphique ou schéma.

Ceci pour souligner que le plus important pour ces cartes /graphique est de communiquer le message de façon aisée et compréhensible à un large public, non forcément familier avec les principes et conventions en cartographie, tel que préconisé par le mouvement de cartographie radicale³⁴.

10.3 Approches et méthodologies de réalisation des IDG

Les approches de réalisation sont nombreuses, et la panoplie des méthodologies d'analyse et conception des systèmes d'information est large, de même que les outils d'aides, à la disposition des analystes/concepteurs.

Une bonne connaissance de ces outils en permet le choix le plus approprié en fonction du contexte, et de se départir ainsi du choix exclusif entre méthodes, formalismes et outils.

La démarche participative avec les utilisateurs est indispensable à toutes les étapes.

On constate par conséquent que la prise en considération des avancées dans le domaine sur les plans méthodologiques et technologiques est une nécessité primordiale qui devrait être soutenue par un effort académique.

³² <http://rgphencartes.hcp.ma/>
<http://manar.finances.gov.ma/>
<http://www.albacharia.ma/mapController?op=show>
<http://www.geoportail.gov.ma>

³³http://www.csefrs.ma/pdf/ATLAS_Graphique.pdf

<http://www.geoportail.gov.ma>
https://www.finances.gov.ma/depf/SitePages/publications/en_catalogue/etudes/2017/croissance_des_regions.pdf

http://www.sante.gov.ma/Publications/Etudes_enquete/Documents/04-2016/SANTE%20EN%20CHIFFRES%202015%20Edition%202016.pdf

³⁴ <https://neocarto.hypotheses.org/15>

Ceci devrait se traduire sur le plan opérationnel dans les diverses réalisations de systèmes d'information, tout en ayant à l'esprit le 'Fit For Purpose', afin de répondre aux besoins, en prenant en considération l'ensemble des contraintes³⁵.

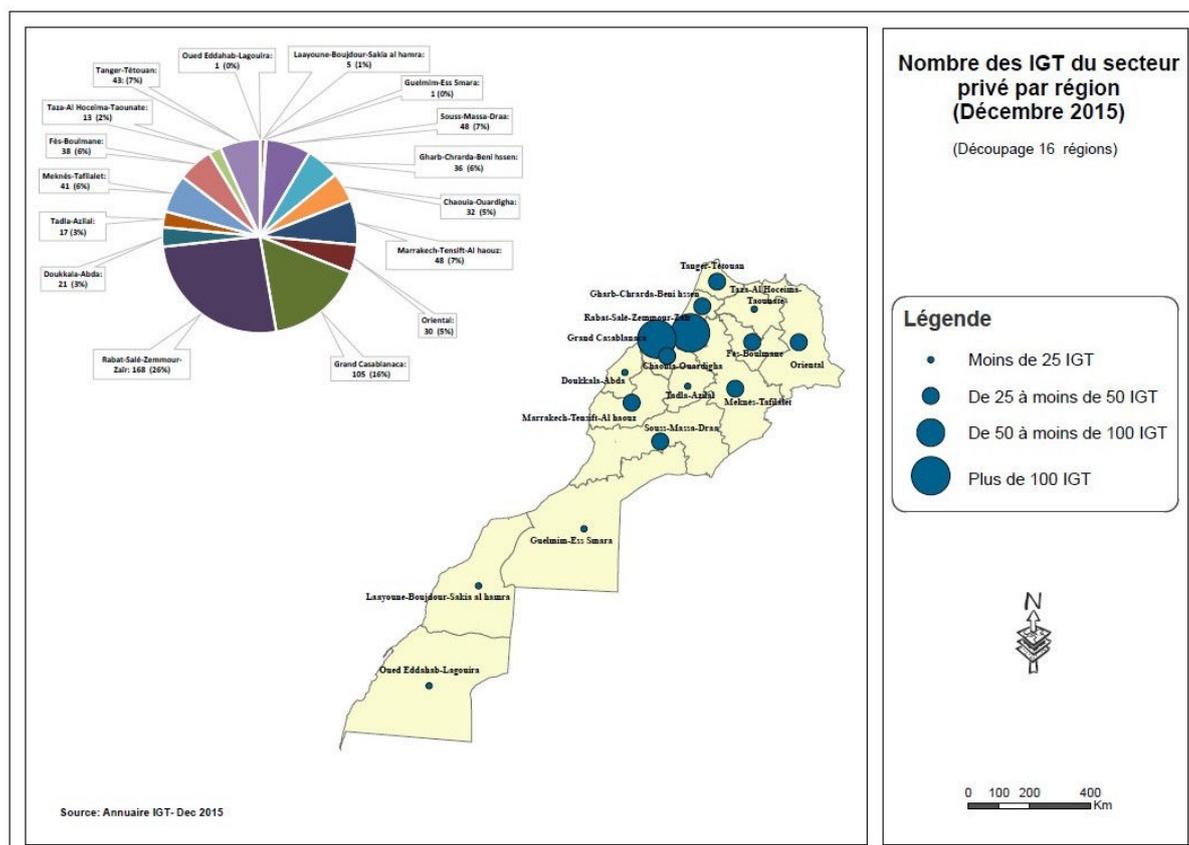
11- Adapter la formation des ressources humaines

Plusieurs modèles de formation cohabitent en Géomatique et en Gouvernance du foncier compte tenu de la nature pluridisciplinaire et par conséquent l'interventions de profils professionnels variés:

- L'accès à la profession de géomètre Expert foncier en France tel que réglementé par l'Ordre de Géomètres Experts en France (OGE)
- Les Pré requis et qualifications professionnelles du Comité de Liaison des Géomètres Européens (CLGE)
- Le modèle utilisé en Allemagne du German Geodetic Commission (DGK)
- Le modèle de formation proposé au Kenya

La répartition spatiale des professionnels doit aussi faire l'objet d'un examen afin d'optimiser la localisation de leurs services (Carte 4).

³⁵ <https://www.fig.net/resources/publications/figpub/pub60/Figpub60.pdf>
https://www.fig.net/resources/proceedings/fig_proceedings/fig2016/papers/ts01i/TS01I_mckenna_8090.pdf
http://www.nerc-bess.net/ne-ess/data/Resources/Guidelines%20to%20mapping_180214.pdf



Carte 4 : Répartition des IGT par régions en 2015

12- Propositions pour un Plan National de l'Information Géospatiale

Un examen de plusieurs actions dans le domaine dans le monde.

- La Stratégie pancanadienne de géomatique est un effort collaboratif et ouvert de la Table ronde de la communauté canadienne de géomatique qui vise à déterminer, dans une optique collective et inclusive, l'avenir souhaité du secteur géospatial canadien³⁶.
- L'évaluation des 10 ans de politique Géomatique régionales en France³⁷
- Plan de base pour l'utilisation de l'information géospatiale au Japon³⁸
- Politique de topographie et cartographie formulée sur la base du projet de politique foncière nationale au Nepal³⁹

³⁶ <http://geoalliance.ca/files/5714/3162/7202/Strategie-pancanadienne-de-geomatique-V3.1.pdf>

³⁷ <http://cnig.gouv.fr/wp-content/uploads/2014/12/Evaluation-du-CRIGE-Rapport-final-12-11-2014.pdf>

http://www.crig-paca.org/publications/rapports-etudes.html?tx_crigedocuments_pi1%5Bpointer%5D%203=&tx_crigedocuments_pi1%5Bpointer%5D=3

³⁸ <http://www.gsi.go.jp/kokusaikoryu/kokusaikoryu-e30004.html>

³⁹ http://dos.gov.np/wp-content/uploads/2017/09/6_nepalesejournal6.pdf

- Le plan national de géomatique du Sénégal élaboré avec l'appui du gouvernement du Canada ⁴⁰
- Le plan stratégique NSDI des USA ⁴¹
- Plan stratégique géomatique pour la Wallonie⁴²
- L'action du Rwanda avec la disponibilité des plusieurs stratégies intégrées⁴³

Sont avancées ici des propositions visant à mobiliser les acteurs intéressés, en vue de la concrétisation d'un plan national de l'information géospatiale.

Ce plan doit supporter les différentes politiques et stratégies sectorielles dans lesquelles le Maroc s'est engagé, ou à venir telle que la politique foncière, en prenant en compte les dimensions institutionnelles, légales, techniques et, les contraintes en ressources humaines et financières.

Le plan tiendra aussi compte des évolutions internationales, telles qu'analysées entre autres, par différents documents du UNGGIM, et abordera les éléments suivants:

- Etat des lieux en mettant l'accent sur les besoins en géo information pour le développement durable
- Évolutions internationales pour tirer profit des bonnes pratiques
- Les enjeux, notamment la vision intégrée pour un système d'information d'aide à la décision, suivi et évaluation des politiques publiques
- Les piliers de la stratégie découlant de consultations ouvertes inclusives
- Un plan de réalisation réaliste

⁴⁰ <http://www.geosenegal.gouv.sn/?-Publications-PNG->

⁴¹ <https://www.fgdc.gov/nsdi-plan/2017>

<https://www.fgdc.gov/nsdi-plan/2017/nsdi-strategic-framework-review-draft-v1.pdf>

⁴² <http://geoportail.wallonie.be/PSGW>

⁴³ National Strategy for the Development of Statistics NSDS 2009-2014

<http://www.paris21.org/sites/default/files/RWANDA-NSDS2009-14-final.pdf>

NISR Organizational Development Strategy

<http://www.statistics.gov.rw/publication/nisr-organizational-development-strategy>

SMART Rwanda Master Plan 2015 ~ 2020

http://www.myict.gov.rw/fileadmin/Documents/Strategy/SMART_Rwanda_Master_Plan_v2.1.pdf

Conclusion

Comme le Maroc vient de lancer le processus de la politique foncière nationale, il était important de rappeler la nécessité d'en faire un processus inclusif selon une vision intégrée, prenant en considération les impératifs de cohésion avec les stratégies sectorielles et l'atteinte des objectifs de développement durable.

Prenant appui sur les bonnes pratiques, les expériences internationales, les évolutions technologiques, le document conditionne la réussite de cette politique foncière à la prise en compte de la bonne gouvernance du foncier grâce à la disponibilité d'une information fiable et partageable. Le socle en serait une infrastructure nationale des données géospatiale à réaliser dans le cadre d'une stratégie nationale de géomatique, incluant toutes les parties prenantes intéressées.

Les grandes lignes du processus d'élaboration et contenu de la stratégie sont fournis à titre indicatif, sur la base d'un benchmark international et prenant compte les particularités du contexte national.

Références

- Alborg University
Curriculum for the Master's Program (cand.geom) in surveying, Planning, and Land Management, 2015
- Abdelkader El Ghrib
Privatization of collective agricultural Land in Morocco
- Achamyeleh Gashu,
The Role of University Networks in implementing the AU Agenda on Land: EALAN, World Bank Land and poverty Conference, Washington 2016
- A . Pyvand Robati, K. Branch
Demand for Competencies and Competency Studies in LIS
- Audrey Martin, Eugene Mc Govern
Aligning learning Outcomes with Professional Competencies in Geomatic Education
INTED, Valencia 2011
- Banque Mondiale
Marchés fonciers pour la croissance économique au Maroc, 2008
- CLGE
Code of Professional qualifications for Property Surveyors
- CLGE, Eurogeographics, Geometer Europas
European Requirements for Cadastral Surveyor activities, 2008
- CLGE, FIG
Enhancing Professional Competence of Surveyors in Europe
- CRASTE-LF
Annonce du Master en sciences et Technologies de l'Espace (2012-2013)
- Décentralisation foncière et acteurs locaux
Fiche Pays : Maroc
- H. Kuhlmann, V. Schwiger, W. Niemeir, A. Wieser
Engineering Geodesy – Definition and core competencies
FIG, Malaysia 2014
- IAVH II
Aperçu sur enseignements du Cycle d'ingénieurs topographes
- Jorge Espinoza
What is required to promote Good Land Governance in the 21 st Century
World Bank, Conference on Land and Poverty, Washington 2011
- M. Abdu Razzak
Toward a combined Competency Model for Land Administration and SDI
FIG, Sofia 2015
- Mohamed Salah ARFAOUI
Land Governance in Tunisia
World Bank Land and poverty Conference, Washington 2016
- Mohamed Hammoumi,
Land Policy in Morocco, World Bank Land and poverty Conference, Washington 2016
- M. Hesham Nasr, M. Mostapha Radwan
Capacity Building in the Egyptian Survey Authority: A cooperation Program in the Dutch Government, ISPS Istanbul 2004
- M. Cherkaoui-Omari
Formation en Sciences Géomatiques et Ingénierie topographique, 2015
- M . Sinan , A Fadil, el Hassan Brirch

- Présentation de la filière SIG de l'EHTP, Second FIG Regional Conference , Marrakech 2013
- M. M'hasni, M.Felji, H.Khatali
Le système foncier au Maroc : un facteur de développement durable au milieu urbain et rural , Second FIG Regional Conference , Marrakech 2013
 - Moustafa A. BarakaGeoinformatics e-Learning in Egypt, FIG Working Week 2005 and GSDI-8, Cairo, Egypt April 16-21, 2005
 - N. Bouderbala
Les systèmes de propriété foncière au Maghreb : le cas du Maroc, CIHEAM, 1990
 - ONIGT
Le rôle de l'IGT dans la gouvernance du foncier, 25 Congrès FIG Kuala Lumpur, 2014
 - R. Richard
Geospatial Land Information Management : Addressing the Data and information needs UNGGIM HLF, Addis Ababa 2014
 - Stacy Wheeler and David Balgley
The Gendered Implications of Land Tenure Reform in Morocco
 - Stepanos Deveikis
Création des compétences professionnelles dans les organisations de Géomètres- un rôle et le développement des organisations professionnelles
FIG, Eilat 2009
 - UNGGIM
Country Report of Algeria, HLF, 2013
 - UN- Habitat
Good Land governance for the 2030 Agenda
UNGGIM HLF, Addis Ababa 2014
 - Walter Timo De vries, Liza Groenendijk , Moses Musinguzi , Cyprian Selebalo
Developing capacity assessment tool for land policy implementation: Experience from Kenya, Mozambique and Uganda